

*L'Investissement Socialement Responsable, ou ISR, est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable – Définition AFG-FIR



SOCIAL

Pas de justice climatique sans justice sociale

Chaque année, juste avant le Forum de Davos, le **World Economic Forum** publie son rapport Global Risk, répertoriant les 5 risques mondiaux considérés comme **les plus probables** et ayant les **impacts potentiels les plus importants**. Dans l'édition 2020 les risques identifiés concernaient tous, et pour la première fois, l'environnement : Conditions météorologiques extrêmes, Echec de l'action climatique, Catastrophes naturelles, Perte de la biodiversité et Catastrophes environnementales dues à l'homme, avant même les armes de destruction massives, les épidémies, les pertes de ressources en eau ou les crises économiques. Et si pour réussir à lutter contre ces risques, il est établi qu'il faut plusieurs étapes, il semble qu'à Davos, les dirigeants mondiaux aient pris conscience qu'une d'entre elles avait été oubliée : celle d'embarquer les salariés dans la croissance mondiale. Selon différentes études leur colère grandit à l'encontre d'un système qui échoue à les faire progresser sur l'échelle sociale. Or cette colère est un obstacle à la lutte contre le changement climatique. Pour le forum économique mondial, **"Sans stabilité économique et sociale, les pays n'auront pas les ressources, les marges budgétaires ou le soutien social nécessaire pour affronter les risques globaux"**. Reste à savoir comment changer de cap. Pour la Présidente européenne, Ursula Von der Leyen, au-delà des paroles il s'agit de faire un choix beaucoup plus systémique : **choisir** entre **"le capitalisme des actionnaires"**, qui a pour seul objectif le profit de ces derniers et **"le capitalisme des parties prenantes"** qui touche à la responsabilité sociale, la responsabilité vis-à-vis des travailleurs et de leur famille.

Source : Novethic, Les Echos



RESPONSABILITE SOCIETALE

Black rock fait évoluer sa politique ESG

Chaque année, le Président de BlackRock, la plus importante société de gestion au monde, adresse à ses clients une lettre exposant ses orientations. Début janvier, il a annoncé une offre de **solutions durables** pour tous les produits phares de sa compagnie, **l'intégration de critères ESG dans sa gestion active** et la **sortie du charbon thermique** (si plus de 25 % du CA vient de la production de charbon). Par ailleurs, pour répondre aux attentes des associations d'activisme actionnarial, reprochant à l'entreprise de ne pas être assez impliquée en matière d'engagement, il a précisé que BlackRock serait **de plus en plus susceptible de voter contre la direction et les administrateurs** lorsque les entreprises ne progresseront pas suffisamment en matière de transparence liée à la durabilité et de plans d'action sous-jacents, communiquera ses votes clés **accompagnés d'un commentaire** et intégrera à son rapport annuel les sujets discutés avec les entreprises dans le cadre de sa politique d'engagement.

Source : Impact Enterprise



ENVIRONNEMENT

La pression des actionnaires s'accroît sur les pétroliers

Les associations de défense de l'environnement ne sont plus les seules à mettre la pression sur les compagnies pétrolières. Au fur et à mesure que la transition énergétique prend de l'ampleur, les **investisseurs** commencent à s'inquiéter pour la pérennité de l'activité du secteur. Le marché se montre **sceptique** sur leur capacité à générer de la croissance sur le long terme, à maintenir leur rentabilité et leurs généreux dividendes. Certains actionnaires les poussent à réduire leur empreinte carbone et à se **diversifier** dans les énergies nouvelles. Plusieurs compagnies européennes, dont Total, Shell, Repsol ou Equinor, ont déjà engagé une forme de transition en se diversifiant dans les **biocarburants, l'éolien et le solaire, la distribution** d'électricité ou encore les **bornes** de recharge pour les véhicules électriques. Les compagnies américaines, elles, se concentrent sur leur cœur de métier, l'exploitation du pétrole et du gaz. Au total, selon les calculs de l'Agence Nationale de l'Energie, les investissements dans les énergies propres ne représentent en moyenne que 1 % des investissements du secteur. Même pour les plus avancées dans la transition, cette part **plafonne à 5 %**. **68 pays** ayant adopté des objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050 ou envisageant de le faire, le secteur commence à renoncer à exploiter certaines ressources, trop coûteuses, à extraire étant donné l'incertitude sur la demande à long terme. Beaucoup de compagnies européennes s'appliquent une **taxe carbone virtuelle** pour tester la viabilité de leurs investissements. Certains analystes jugent fort probable que des restrictions commencent à être imposées au secteur de l'exploration-production. La France l'a déjà fait l'an dernier, avec un impact surtout symbolique étant donné les ressources négligeables du pays. D'autres Etats pourraient suivre. Pour certains ce scénario est plus crédible que celui d'une taxe carbone mondiale, sur laquelle les Etats ne sauraient pas s'entendre. **Deux solutions** se présentent pour les pétroliers. La première serait de **restituer l'excédent de ressources non dépensées** à leurs actionnaires, solution simple que semblent esquisser les pétroliers américains. La seconde serait de **réallouer** une bonne partie de ces 10.000 milliards **vers les énergies propres**, solution plus risquée, car il s'agit d'une *terra incognita* pour les pétroliers.

Source : Les Echos

5 mesures du gouvernement français pour lutter contre le réchauffement climatique

Fin 2019, le gouvernement a officialisé une série de mesures, applicable dès janvier 2020 :

Hausse de la taxe de solidarité sur les billets d'avion. La "taxe Chirac", Instaurée en 2006 pour financer l'aide au développement, va désormais servir aussi à financer des infrastructures de transport plus écologiques comme le ferroviaire. Cette taxe sera relevée de 1,5 à 18 euros par vol en fonction de la destination.

Début de la fin des plastiques jetables : interdits les cotons tiges, bouteilles d'eau vendues en restauration collective, gobelets et vaisselle jetable ... un délai de six mois est prévu pour écouler les stocks fabriqués ou importés avant le 1^{er} janvier 2020. En 2021, ce sera au tour des pailles, couverts jetables, touillettes, boîtes en polystyrène, emballages de fruits et légumes etc....
Ultime objectif, mettre fin à tous les emballages plastique d'ici 2040.

Bonus-malus renforcé sur les voitures. Le seuil de déclenchement du malus a été abaissé à 110 grammes de CO₂, (vs 117g en 2019) et son montant pourra atteindre jusqu'à 20 000 euros au-dessus de 184 grammes. Parallèlement, un bonus réservé aux voitures électriques, dépendra du prix d'achat : de 6 000 euros pour des modèles coutant moins de 40 000 euros, à 3 000 euros pour les modèles coutant entre 40 000 euros et 60 000 euros ; Au-delà d'un prix d'achat de de 60 000 euros aucune subvention ne sera versée.

Plafonnement des émissions des navires : Les émissions d'oxyde de soufre des navires sont désormais plafonnées à 0,5 %, contre 3,5 % auparavant. La loi de Finances 2020 prévoit par ailleurs des incitations pour que les armateurs convertissent leur flotte aux énergies moins polluantes et qu'ils arrêtent de brûler du fioul lorsqu'ils sont stationnés dans les ports, en se branchant à l'électricité fournie à quai

Restriction du soutien à l'export des énergies fossiles : Fini le soutien aux projets de recherche, d'extraction, de production de charbon ou de construction de centrales à charbon, sauf si celles-ci disposent d'installations de capture et stockage de CO₂. Fini aussi le soutien aux opérations utilisant la fracturation hydraulique, utilisée par exemple pour la production de gaz de schiste, ou toute autre méthode non conventionnelle ainsi qu'aux projets de production d'hydrocarbures prévoyant un torchage de routine du gaz.

Source : Novethic

GOUVERNANCE

Encore peu de femmes à des postes de haut niveau dans les entreprises européennes

Selon une étude financée par le programme Droits, égalité et citoyenneté de l'Union européenne réalisée sur le STOXX 600 (indice boursier composant les 600 principales capitalisations boursières européennes), les entreprises comptent en moyenne **33 %** de femmes parmi leurs administrateurs, **27 %** parmi les personnes occupant un poste de leadership et **16 %** parmi les collaborateurs ayant une fonction de cadre exécutif. Sur les dix-sept pays ayant des sociétés dans cet indice, la **Norvège** (15 sociétés dans le panel) arrive en **première position** et la **France** (88 sociétés) en **deuxième position**. La Suisse (52 sociétés) et le Luxembourg (3 sociétés) occupent respectivement l'avant-dernière et la dernière place.

CONTACT

▪ Murielle HERMELLIN

Responsable du développement ISR – Gérante de portefeuilles
murielle.hermellin@bred.fr

Si la **loi Copé-Zimmermann** de 2011 a sans doute permis à la France d'obtenir le meilleur score pour la proportion de femmes dans les conseils d'administration ou de surveillance (42 %), ainsi que dans les comités spécialisés (43 %), elle a été en revanche sans effet sur leur présence à la tête de ces conseils : seuls 2 % des sièges sont occupés par une femme, ce qui place la France parmi les nations les plus mal classées sur ce plan. Les cinq sociétés françaises **les mieux positionnées** sont par ordre décroissant : Kering, Sodexo, Iliad, Accor, Gecina. Les cinq entreprises **les plus mal classées** sont, par ordre décroissant : JCDecaux, Euronext, Rexel, Vinci, Eurofins Scientific.

Source : Impact entreprise

EN BREF

- **Plastic Omnium récompensé** pour ses moyens mis en place pour lutter contre la pénibilité des postes et la sensibilisation des salariés aux questions de sécurité au travail : depuis 2011, à l'usine de Guichen en Ile et Vilaine, le taux d'absentéisme est passé de 3,8% à 2,3%, et plus remarquable encore, le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail est à **zéro** depuis 2014.
- En prévision de la **Coupe du monde de football** qui se déroulera sur ses terres arides, le Qatar a retenu le **consortium Total (49%) Marubeni (51%)** pour le développement d'une **centrale solaire de très grande envergure** (800 mégawatts-crête)
- En 2018, **la part de l'énergie issue de sources renouvelables** dans la consommation finale d'énergie brute a atteint **18%** dans **l'Union européenne**, (vs 17,5% en 2017), a annoncé Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Cette part a plus que **doublé** comparé à son niveau de 2004 (8,5%), première année pour laquelle les données sont disponibles. **L'objectif** de l'Union européenne est d'atteindre au moins **32% d'ici 2030**.
- **La part des familles actionnaires de l'indice CAC 40** est passée de **9,7%** en 2012 à **14,5%** fin 2018, ce qui représente **207 milliards d'euros de capitalisation**. L'entrée de **Dassault Systèmes et d'Hermès** dans l'indice explique en grande partie cette hausse. Les familles et les fondateurs représentent ainsi **la deuxième catégorie** la plus représentée des investisseurs, quatre familles faisant partie des dix plus gros actionnaires de l'indice phare de la place de Paris. Le top dix est complété par **les Etats français et norvégien**, ainsi que par **quatre sociétés de gestion d'actifs**.

